

temps restreint pour son travail d'atelier, et il apprend ce qu'on lui enseigne dans un cours qui dure plus de huit ans. Il se peut que dans le travail spécialisé un apprenti apprenne en quatre mois autant qu'un élève peut apprendre en trois ans de cours; mais il diffère de votre diplômé: c'est un spécialiste.

D. Il en est de cela comme des cours universitaires de neuf mois ou comme des cours d'été, d'un mois. Six mois après, quel est le résultat? Sauf dans un seul cas, vous formez des spécialistes et obtenez une production spécialisée.

*M. Green:*

D. Les écoles techniques sont toutes portées à coopérer avec vous, n'est-ce pas?—R. Oui.

(L'exposé ne figure pas au compte rendu.)

L'hon. M. BRUCE: Monsieur le président, cet exposé est extrêmement intéressant et j'espère qu'il figurera au compte rendu; mais il me semble que ce n'est pas exactement ce que le Comité avait en vue. Nous sommes si près de la fin de la session qu'il va être très difficile de présenter un rapport; je suggérerais que nous nous en tenions à la partie du rapport que nous pourrions finir, et qu'alors nous fassions rapport sur l'état de notre enquête et demandions la permission de siéger de nouveau. Il est une question à laquelle nous nous intéressons tous, j'en suis sûr: c'est celle des veuves. Nous pourrions peut-être trouver une solution. La situation devient très embarrassante à la fin de la session lorsque la Chambre siège, qu'il y a beaucoup de crédits à étudier, et que certaines députés ruraux aimeraient prendre part à la discussion des crédits, et nous sommes retenus ici. Il est bien clair que nous ne verrons pas la fin des différentes questions que nous avons à examiner pendant les quelques jours qui nous restent. Je propose donc, monsieur le président, que nous examinions une question et que nous tâchions d'en venir à une entente sur sa solution. Ou deux, si vous voulez, si nous pouvons être unanimes sur deux questions. Pour le reste, nous ferions rapport sur l'état des questions étudiées et demanderions la permission de siéger de nouveau à la prochaine session.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a plus qu'un témoin à entendre. C'est M. Murchison, qui désire compléter son témoignage, et cela terminera les dépositions. Si nous pouvions entendre M. Murchison ce soir; il lui faudra peu de temps pour terminer son exposé, et alors nous pourrions examiner certains aspects du rapport selon vos suggestions. Est-ce satisfaisant?

M. QUELCH: Pouvons-nous siéger demain?

Le PRÉSIDENT: Oh! oui.

M. GREEN: Avant que M. Crawford s'en aille, je tiens à lui adresser un mot de remerciement. Je crois qu'il nous a donné des renseignements très intéressants.

L'hon. M. MACKENZIE: Il nous a sûrement fourni des données très intéressantes.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très reconnaissants, monsieur Crawford.

Le TÉMOIN: Je vous remercie.

Le témoin se retire.

M. G. MURCHISON, directeur de l'Etablissement agricole des soldats au Canada, est rappelé.

L'hon. M. BRUCE: Nous avons eu quelque difficulté à avoir quorum, dernièrement.

Le PRÉSIDENT: Oui, je le comprends.

M. McCUAIG: Je crois que l'idée du Dr Bruce est excellente. Le président préparera peut-être un rapport pour le présenter au Comité avant que la session tire trop à sa fin, car de jour en jour il devient plus difficile d'avoir quorum.

[M. G. Murchison.]